

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

POUR CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1855)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL331

présenté par

Mme Diaz et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER A

À l'alinéa 20, après le mot :

« personnes »,

insérer les mots :

« , par nationalités, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'initiative consistant à mesurer le nombre de personnes ayant fait l'objet d'une mesure d'assignation à résidence, le nombre des mesures de placement en rétention et la durée globale moyenne de ces dernières semble aller dans le bon sens, il est inutile de détenir ces éléments sans connaître précisément l'origine des personnes étrangères visées par ces mesures.

C'est pourquoi le présent amendement vise à permettre aux autorités d'établir le chiffrage des personnes concernées en précisant leur nationalité, ce qui garantira une meilleure connaissance des profils, et d'accéder à une meilleure appréhension possible de la réalité, en toute objectivité.